

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. - DEFRESNE X. – JOLIVET B. - ZANCZAK P. - BOURDON J

Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - -- WILLOT S. – FLORENCHIE MC-VANDENBROM C.

Absents excusés : GONCALVES M. - LAMBERT F.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 21h10.

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire.

Convocation le 15 Février 2016.

Monsieur le Maire ouvre le Conseil en faisant voter le compte rendu du 02 Décembre 2015 aux adjoints et aux conseillers ; celui-ci a été voté à l'unanimité.

Il a été rajouté à l'ordre du jour l'achat d'une imprimante couleur d'un montant de 228 € et sera imputé au compte 2183.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal accepte de porter l'achat au compte 2183.

I-/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

a) Résultat de l'exercice

La présidence est donnée à Monsieur CARDON Patrick, Doyen de séance, pour le vote du CA de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget 2015 lui donne acte de la présentation faite du CA 2015, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT 2015		INVESTISSEMENT 2015		
Dépenses :	494 783.55 €	Dépenses :	258 707.81 €	
Recettes :	561 783.49 €	Recettes :	71 695.93 €	
	-----		-----	
Résultat 2015 :	66 999.94 €	Résultat 2015 :	- 187 011.88 €	Résult. exc 2015 : - 120 011.94 €
Report exc. 2013	58 950.22 €	Report exc. 2013 :	125 605.77 €	
	-----		-----	
Résultat de clôture		Résultat de clôture		Résult. Clôture
De l'exc 2015 :	125 950.52 €	De l'exc 2015 :	- 61 406.11 €	De l'exc. 2015 : 64 544.41 €

Restes à réaliser en section d'investissement travaux de voirie : 70 154.26 €

Monsieur Le Maire est sorti de la salle du Conseil et Mr CARDON le plus âgé du Conseil Municipal a fait approuvé le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

b) Le compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passes dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire est sorti de la salle du Conseil et Mr CARDON le plus âgé du Conseil Municipal a fait approuvé le Compte de Gestion 2015 de la perceptrice.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2015

II-/ INDEMNITE DES ELUS

Monsieur Le Maire informe que depuis janvier 2016 une nouvelle réglementation est apparue concernant les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires sont fixées à titre automatique au taux plafond définie ci-dessous

Maire : 31 % de l'indice 1015 ;

1er adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1015

2e adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1015

3e adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1015

4^e adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

les indemnités de fonction du maire par conséquent les indemnités du maire vont augmenter et les indemnités des adjoints baisser.

La loi ne prévoit aucune disposition pour déroger à l'application du taux plafond.

III-/ NATURE DES DEPENSES POUR LE COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIE

A la demande de la Perceptrice, une liste de différentes dépenses à mettre au compte 6232 – fêtes et cérémonie a été établie (liste ci –joint)

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

NATURE DES DEPENSES POUR LE COMPTE 6232 / FETES ET CEREMONIES

CEREMONIES NATIONNALES / Municipales Inaugurations	8 Mai / 14 juillet / 11 novembre, Commémorations exceptionnelles (dates anniversaires, décès d'un conseiller municipal ...)	<i>Boissons</i>
		<i>Alimentation</i>
		<i>Décorations de table, petites fournitures,...</i>
		<i>Fleurs</i>
		<i>Ornements (décorations table, drapeaux, rubans officiels,...)</i>
		<i>Musiciens/prestation artistique</i>
		<i>SACEM/SPRE</i>
		<i>Location matériel : chapiteau, estrade, vaisselle, ...)</i>
MANIFESTATIONS MUNICIPALES	Repas des aînés	<i>Prestation artistique</i>
		<i>traiteur</i>
		<i>Alimentation</i>
		<i>boissons</i>
		<i>Décorations de table, fournitures</i>
		<i>fleurs</i>
		<i>Corbeille (composée de terrines, boissons, chocolats...) individuelle remise aux personnes ne pouvant venir au repas (+ de 80 ans...)</i>
	<i>Photo souvenir offerte aux participants</i>	
	Kermesse des écoles	<i>confiseries</i>
		<i>location matériel : machine barbe à papa,...</i>
		<i>Petites fournitures (assiettes, gobelets,...)</i>
		<i>Sonorisation</i>
		<i>SACEM/SPRE</i>
	Brocante	<i>Sonorisation</i>
		<i>SACEM/SPRE</i>
	Concerts	<i>Prestation artistique</i>
		<i>Affichage/publicité</i>
	Noël des écoles	<i>Prestation artistique</i>
		<i>Confiseries</i>
		<i>Boissons</i>
		<i>Alimentation</i>
		<i>Décorations de table, petites fournitures,...</i>
		<i>Fleurs (sapins)</i>
<i>Ornements (décorations table, drapeaux, rubans officiels,...)</i>		
<i>Musiciens</i>		
<i>Décorations Noël Int/ext</i>		
<i>Photo souvenir avec le Père Noël</i>		

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

RECOMPENSES	Diplômés de l'année (BAC, BAC PRO, CAP, BEP,...)	Carte cadeau "Cultura"
	Médailles du travail	
	Médailles communales,...	
	Fleurs pour mariage	
	Couronnes / Compositions	

IV-/ P.L.U : DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT DURABLES

Suite à l'avancement des travaux concernant le PLU, et notamment les conclusions de l'étude sur les zones humides (étude menée par la société ECOTHEME), considérant la nécessité d'ajuster les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) énoncées dans le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 02 septembre 2015, le PADD est modifié comme suit :

L'orientation « Programmer à moyen terme la poursuite de l'urbanisation du secteur de la Croix Ricart : zone à urbaniser soumise à modification du PLU afin de laisser le temps à la commune d'assimiler la croissance induite par l'opération en cours » est supprimée. En effet, l'étude réalisée a démontré que la grande majorité du secteur est concernée par une zone humide. La doctrine de l'État dans le cas d'un projet impactant une zone humide est « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). L'objectif de cette doctrine est de privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, qui ne portent pas du tout atteinte aux zones humides (Eviter). Toutefois, si la preuve est faite qu'un projet alternatif évitant cet impact sur les zones humides est impossible à coût raisonnable, alors il conviendra de réduire les impacts sur les zones humides, puis de compenser les impacts restants. Le projet qui était envisagé sur ce secteur (urbanisation à vocation d'habitat à moyen terme) pourrait être réalisé sur d'autres secteurs moins sensibles (Est de la rue Emerson White, Sud du Petit Mélicocq). Par conséquent, il est préférable d'éviter d'urbaniser cette zone humide à l'échéance du PLU.

Par ailleurs, il est rappelé que le potentiel interne situé dans les enveloppes agglomérées est encore important, et permettrait d'accueillir un développement qui semble suffisant à l'échéance du PLU.

L'orientation « Ne pas compromettre un développement futur sur les îlots potentiels de développement en préservant des possibilités d'accès (secteurs situés à l'est de la rue Emerson White, et au sud du Petit Mélicocq) » est modifiée de la manière suivante : « Ne pas compromettre un développement futur sur les îlots potentiels de développement en préservant des possibilités d'accès (secteurs situés à l'est de la rue Emerson White, au sud du Petit Mélicocq et à la Croix Ricart) ». En effet, si le secteur de la Croix Ricart ne sera pas urbanisé à l'échéance du PLU, la commune souhaite toutefois ne pas y compromettre un développement futur.

Les orientations suivantes sont ajoutées :

- « Dans le cadre du développement résidentiel du village de Mélicocq, ne pas consommer plus de 0,5 ha d'espaces agricoles ou naturels situés à l'extérieur des périmètres actuellement agglomérés. »
- « Dans le cadre du développement des équipements publics de Mélicocq, ne pas consommer plus de 0,5 ha d'espaces agricoles ou naturels situés à l'extérieur des périmètres actuellement agglomérés. »
- « Dans le cadre du développement de la zone située à la porte de la RD1032 (en grande partie sur le territoire de Thourotte), ne pas consommer plus de 1,5 ha d'espaces agricoles ou naturels situés à l'extérieur des périmètres actuellement agglomérés. »

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 février 2016

V-/ SMOTHD – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE DU PUBLIC ET FINANCEMENT POUR LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire présente deux conventions du SMOTH

- L'une a pour objet d'autoriser le bénéficiaire à pénétrer sur l'emprise des futurs sites, situés aux adresses en annexe afin de faire construire, exploiter et entretenir les armoires SRO d'une surface de 1.40m2 pour les PM300.

La convention fixe les modalités de cette occupation.

- L'autre définit la participation financière entre SMOTHD et la commune, le SMOTH a en charge la réalisation en maîtrise d'ouvrage publique du réseau haut débit qui est appelé à couvrir l'ensemble des habitants de la commune. Le raccordement à la fibre optique va engendrer un cout financier de 114 330 €, par ce fait, une consultation de prêt a été lancée auprès de certaines banques (Crédit Agricole, Caisse épargne, la Banque Postale).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et donne à Monsieur le Maire le pouvoir de décisions à l'appel d'offre après acceptation de la commission d'Appel d'Offre.

VI-/ CREATION DE RESEAU WI-FI

Suite à un dysfonctionnement de réseaux wi-fi dans les bâtiments communaux, une remise à jour du réseau est nécessaire, un devis a été demandé auprès de phénix-software. Les travaux comprenant un point d'accès wifi avec 3 antennes détachables, de routeurs et de mini armoire 6U s'élèvent à 1 147.00 TTC,

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la proposition d'effectuer les travaux.

VII-/ REGLEMENT SALLE MULTIFONCTION BERNARD DUPUIS

Il a été exposé que le règlement aurait besoin d'être complété au chapitre utilisation et restitution des locaux : « tout litige sera rapporté à la juridiction compétente ».

VIII-/ AVENANT A LA CONVENTION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE OISE POUR PRET DE MATERIEL

Le Conseil départemental poursuit son engagement en faveur de la modernisation du réseau départemental de lecture publique en nous mettant à disposition des moyens informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque, à cet effet un avenant à la convention de la médiathèque nous a été envoyé afin de renouveler le prêt du matériel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 février 2016

IX-/ AVENANT A LA CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIQUE AVEC LA COMMUNE DE CHEVINCOURT

La mairie de Chevincourt nous a envoyé un avenant à la convention en date du 17 décembre 2003 relative à la répartition des frais liés à l'éclairage public de la rue du Moulin qui se situe pour moitié sur les communes de Mélicocq et Chevincourt.

Considérant qu'en raison de l'évolution des taxes et des tarifs, il est plus équitable de facturer les dépenses réelles pour moitié à chaque commune tous les ans et non tous les 2 ans, de ce fait l'article 2 a été modifié

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'avenant de la convention et invite à Mr le Maire à le signer

XI-/ OUVERTURE DE CLASSE PROBABLE

Monsieur le Maire annonce que suite à une visite impromptue de l'inspection académique, et aux observations de l'inspectrice, il nous sera demandé d'ouvrir une classe supplémentaire si le nombre d'effectif d'enfants augmentent pour la prochaine rentrée. Actuellement nous sommes à 80 élèves. Monsieur Le Maire pose la question au Conseil Municipal si on conserve notre autonomie ou si la commune se met en RPI avec Chevincourt.

Le Conseil Municipal décide de garder l'autonomie. Cependant il faudra faire une étude d'agencement des classes et périscolaire sans trop engendrer de frais.

Il serait proposé plusieurs possibilités :

- 1°) de prendre le périscolaire en classe, le périscolaire dans le réfectoire et la cantine dans la Salle multifonction ;
- 2°) Une classe servirait de péri ;
- 3°) Transformation de la Salle du Conseil en classe ;
- 4°) Transformation de la Salle du Conseil en péri en tant que salle de rassemblement et de rénover le petit « garage en atelier pour le péri.

N'ayant pas l'évolution des effectifs à + de 3 ans, l'option « 3 » a été retenue avec des aménagements comme une porte séparant la salle de Conseil et les bureaux du secrétariat de mairie pour le côté phonique et remplacer le WC ; En attente de confirmation par l'inspection Académique.

Un Conseil d'école aura lieu le 10 mars 2016 avec l'inspection générale

XII-/ RECAPITULATIF SUR LES SUBVENTIONS DEMANDEES EN COURS

Monsieur le Maire annonce que des demandes de subventions ont été envoyées :

- 1) auprès de la sous-préfecture au titre de la DTER, en vue de la mise en sécurité de la rue Emerson White et de la rue du Moulin, les dossiers ont été bien reçus et sont en attente d'études.
Mr GOTREAU et Mr NEDELEC responsables de VIABILIS ont accepté de rembourser la participation communale sur les travaux de sécurisation de la Rue Emerson White

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2016

2) Après du Conseil Général :

- Concernant les travaux d'aménagement de voirie de la place du Commandant Perreau
- Une Confirmation de demande de subvention pour l'étude préalable de la restauration de l'église (17 710 € HT),
- Une obtention de la subvention pour la mise en sécurité de l'église par la pose de grilles de protection (4 870 €).

Un appel d'Offre a été fait et c'est l'entreprise SARL POTTERIE qui a été retenu pour montant HT de 4 698 €.

- Demande pour les travaux de rénovation de l'église – 1^{ère} tranche (cout total de 140 618 € HT) et aussi une aide d'obtention de subvention sous réserve parlementaire a été sollicité auprès de Mr Patrice CARVALHO. Dossier en cours d'étude

XIII-/ QUESTIONS DIVERSES

Il a été reçu la société THIBAUT élagage pour l'élagage de certains arbres dans la commune.

TOUR DE TABLE

Mr ZANCZAK fait remonter la demande d'une des maitresses pour un achat de tableau blanc
Mr ZANCZAK demande l'autorisation de démonter le bâtiment annexe de l'église et la réserve à charbon. Les travaux seront effectués par l'Association ASPM.

Mme FLORENCHIE informe qu'elle a assisté à une réunion du syndicat du Matz. Le syndicat prévoit de faire une étude sur le Pont de la rivière Le Matz rue du Moulin qui a pour but d'enlever des buses en dessous du pont afin d'éviter la stagnation des branches.

Mr LANDUYT informe que sur la route de Mélicocq/ Villers de Coudun dans le virage des plaques chambres (France Telecom) sont enlevées.

Mr LANDUYT signale qu'au niveau de la Montage de Caumont, les chemins sont abimées et devenues impraticables suite à la coupe des arbres par l'entreprise LAURENT Gérard. Un courrier sera envoyé à cet effet.

Mr DEFRESNE a rencontré les gendarmes et leurs a demandé de faire des tournées dans Mélicocq plus exactement dans la Rue de l'Abreuvoir au niveau de la Salle Multifonction Bernard Dupuis et Place du Commandant Perreau.